



N° 615/71-260

Le présent plan fait l'objet d'un avis favorable, sous réserve des observations énoncées dans la déclaration annexée.

Luxembourg, le 7 mai 1971

La commission d'aménagement

*[Signature]*

N° 615/71-260

Vu et approuvé

Luxembourg, le 11 mai 1971

Le Secrétaire d'Etat  
au  
Ministère de l'Intérieur,

*[Signature]*

# VILLE DE LUXEMBOURG

SERVICE DE L'ARCHITECTE

## MODIFICATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER "CITÉ HENRI FROMMES", SECTEUR OUEST

LUXEMBOURG LE 24 3 1971 L'ARCHITECTE DIRECTEUR

ÉCHELLE : 1:500